



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CHER

Bourges, le 15 mars 2016

DOSSIER DE PRESSE

Présentation des résultats du Comité départemental anti-fraudes (CODAF) dans le Cher en 2015 et objectifs 2016

**15 mars 2016 à 16 h 00
à la préfecture du Cher**

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex
TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - www.cher.gouv.fr

SOMMAIRE

- ◆ *Missions du Comité départemental anti-fraudes (CODAF)*

- ◆ *Présentation du bilan de l'année 2015*
 - *Lutte contre le travail illégal*
 - *Lutte contre la fraude*

- ◆ *Objectifs pour l'année 2016*

Missions du Comité départemental anti-fraude (CODAF)

Les comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), réunissent sous la coprésidence du préfet de département et du procureur de la République, les services de l'État (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et des opérateurs sociaux (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants (RSI), la MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Le CODAF coordonne les opérations de lutte contre la fraude et le travail dissimulé.

Le CODAF du Cher s'est réuni à 6 reprises en 2015 (1 réunion plénière, 4 comités restreints et 1 comité exceptionnel organisé par la préfecture). À cela se sont rajoutées les réunions de préparation d'opérations coordonnées.

Présentation du bilan de l'année 2015

➤ *Lutte contre le travail illégal*

En 2015, il y a eu 47 opérations coordonnées dont 9 dans le domaine agricole.

L'opération de contrôle des marchés a été reconduite en 2015.

De nouveaux secteurs ont fait l'objet de contrôles cette année, comme celui de la téléphonie, de la viande en gros, ainsi que le secteur des véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) qui a fait l'objet de deux contrôles durant l'été.

Au total, 528 entreprises et 1129 personnes ont été contrôlées

Comme en 2014, la Police et la Gendarmerie ont été présentes à chacune de ces opérations avec la DIRECCTE, les Douanes, la DREAL, la DDCSPP, le DDFIP, l'URSSAF, la MSA, la CPAM, la Caisse des Congés Payés du Bâtiment et l'ARS.

C'est la DIRECCTE et la Gendarmerie qui sont à l'origine des deux tiers des procédures.

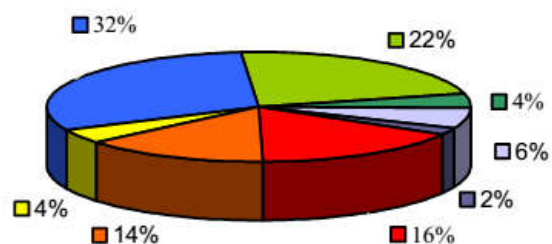
A noter, qu'un signalement parvenu à l'URSSAF a fait l'objet d'une opération coordonnée par les services de Gendarmerie. À l'issue, l'URSSAF a notifié à l'employeur un redressement de plus de 1 600 000 euros.

Prévenir et réprimer le travail illégal constitue pour le CODAF un enjeu majeur dans la préservation de l'équilibre social et économique. La lutte contre ces fraudes permet de protéger les travailleurs concernés et leurs droits (conditions de travail, protection sociale, rémunération...). Elle empêche également, au bénéfice des entreprises, l'entrave au marché du travail et les concurrences déloyales.

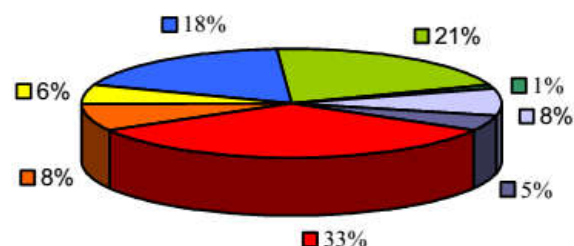
Présentation du bilan de l'année 2015

▪ Répartition des procédures par administration signataire

En 2015

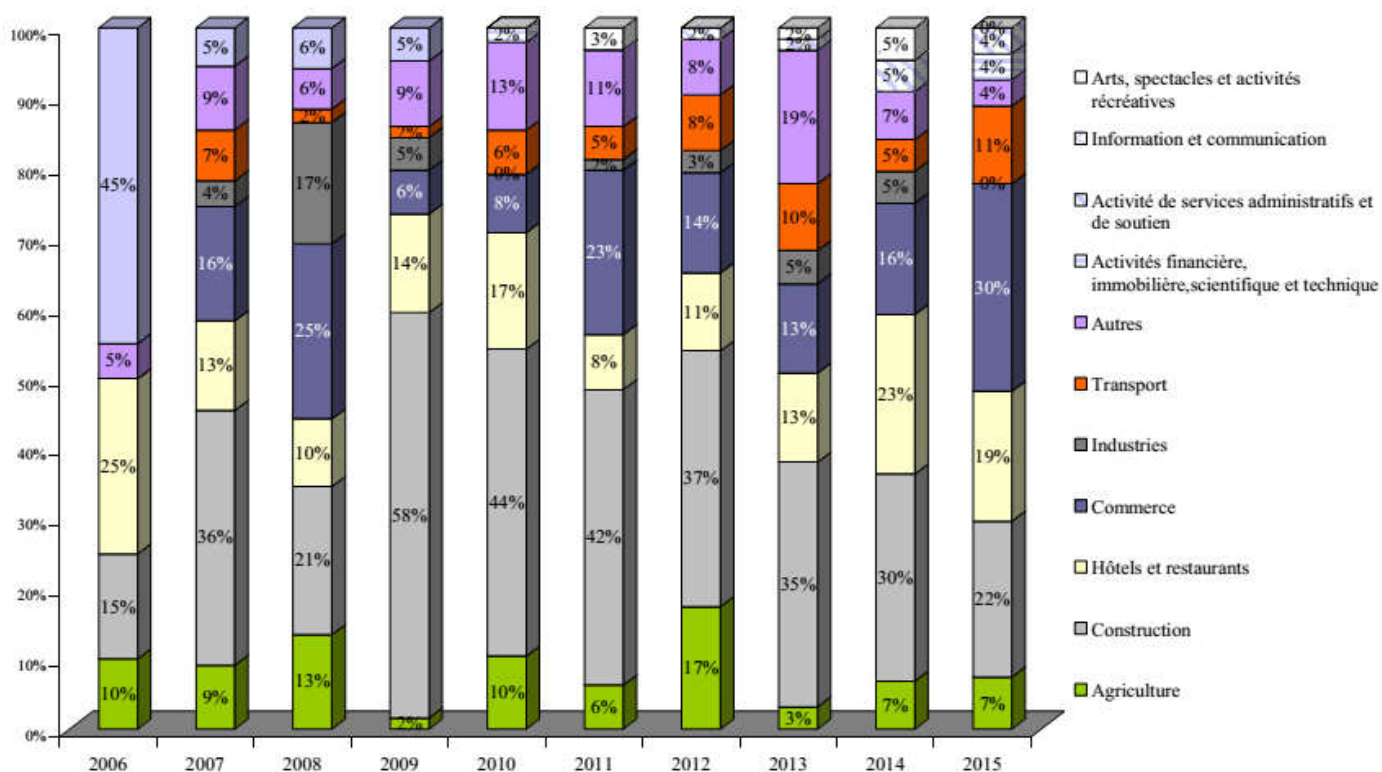


En 2014



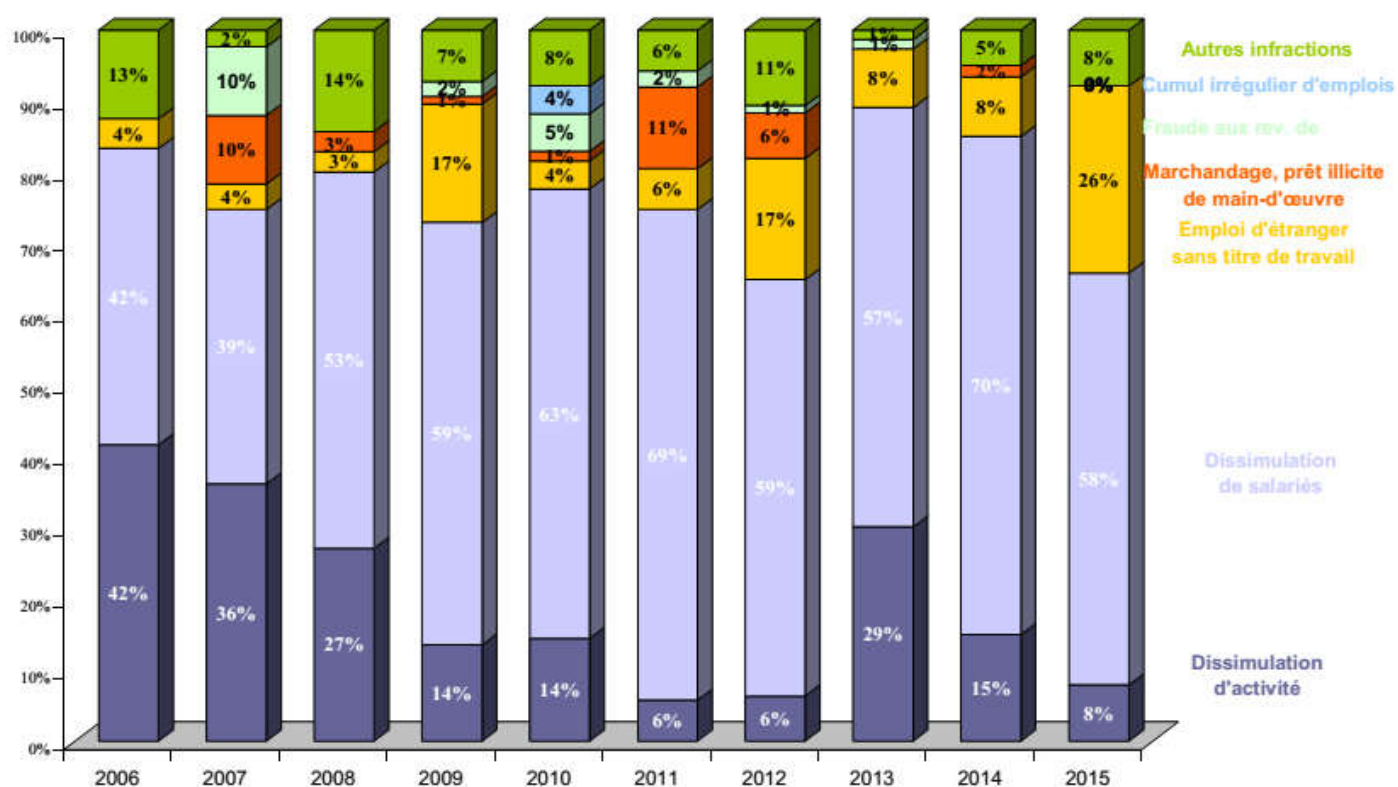
■ Gendarmerie ■ Police ■ Douanes ■ Inspection du travail ■ Urssaf
■ MSA ■ Impôt ■ Equipement ■ Affaires maritimes ■ Autres

▪ Répartition sectorielle des établissements verbalisés



Présentation du bilan de l'année 2015

- Répartition des différentes infractions de travail illégal relevées dans les procès-verbaux



Présentation du bilan de l'année 2015

➤ *Lutte contre la fraude*

En 2015, 142 situations justifiant un contrôle sont parvenues au CODAF.

On constate cette année encore un nombre important de signalements venant de la CAF et du conseil départemental. Ces fiches concernent des prestations indûment versées. Ces détections sont faites par croisement des fichiers de la CAF, du conseil départemental du Cher et des services fiscaux. Ces signalements sont le plus souvent accompagnés de plaintes adressées au Procureur de la République.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, certaines procédures relevant du travail illégal et parvenant au secrétariat du CODAF sont transmises aux organismes susceptibles d'effectuer des régularisations de cotisations (URSSAF, RSI, MSA). Ces derniers réclament les cotisations non versées et adressent des pénalités aux entreprises. Inversement, URSSAF, RIS, MSA réclament les prestations qui ont été indûment versées.

Pour 2015, 48 procédures ont été transmises à l'URSSAF, RSI et à la MSA.

- ***La hausse des fraudes qualifiées s'explique par une meilleure détection (par le contrôle « dataming » notamment), la fixation de l'objectif de résultat à chaque CAF et une amélioration de la qualification***

La typologie des fraudes concerne principalement :

Nature de fraude	2014		2015	
	Nb	%	Nb	%
Omissions et fausses déclarations	18	14%	86	58%
Fraudes à l'isolement	31	24%	15	10%
Dissimulation ou fausse déclaration de ressource	76	59%	45	30%
Faux et usages de faux - Escroquerie	3	2%	2	1%
Total	128	100%	148	100%

Objectifs de l'année 2016

➤ Programmation des actions à venir sur le premier trimestre 2016

- Poursuite des contrôles bâtiments travaux publics (BTP) et hôtellerie – restauration rapide
- Contrôle des agents de sécurité dans les magasins de commerce
- Contrôle des salons de coiffure et d'esthétique
- Cibles déterminées lors des réunions du comité restreint et/ou à la demande des partenaires du CODAF